



A.S.A. DIJON CÔTE D'OR

Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



1er Rallye National Dijon Côte d'Or LPRS

Doubleure Historique

P.E.A

04 – 05 – 06 Mai 2018

Organisé par

Association Sportive Automobile Dijon Côte d'Or



1er rallye Dijon Côte d'Or...P.E.A...

« LPRS »

Rallye Loisir Prestige Régularité Sportive

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 26 février 2018

Ouverture des engagements : 01 Mars 2018

Clôture des engagements : 23 avril 2018

Parution du road-book : 20 avril 2018

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 24 avril 2018 de 8 H 00 à 20 H 00
- Dimanche 29 avril 2018 de 8 H 00 à 20 H 00
- Vendredi 04 mai 2018 de 8 H 00 à 20 H 00

Vérifications des documents administratifs :

Vendredi 04 mai 2018 de 16h 00 à 22h 00

Samedi 05 mai 2018 de 7h 00 à 9h 00

Vérifications techniques :

Vendredi 04 mai 2018 de 16h 30 à 22h 30

Samedi 05 mai 2018 de 7h 30 à 9h 30

Heure de mise en place du parc de départ à l'issue des vérifications.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 04 mai 2018 à 21 H 00

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape : samedi 05 mai 2018 à 10 H 00

Tableau d'affichage sur parking « GEANT CASINO » face au podium.

PC installé – Hôtel Campanile 21160 MARSANNAY LA COTE

Briefing écrit des pilotes sera remis à l'issue des vérifications

Départ de : Parking Centre Commercial « Géant Casino Chenôve » Voir réglementation FFSA.



1^{ère} ETAPE :

Départ de la 1^{ère} voiture VHC samedi 05 mai à 10 h 45.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC samedi 05 mai à 21 h 08.

Publication des résultats partiels et des heures et ordres de départ de la 2^{ème} étape : samedi 05 mai 2018 à 23 h 30

2^{ème} ETAPE :

Départ de la 1^{ère} voiture VHC dimanche 06 mai à 08 h 00.

Arrivée de la 1^{ère} voiture VHC dimanche 06 mai à 16 h 23

Arrivée au parking Centre Commercial « Géant Casino » à Chenôve.

Vérification finale : Parc fermé – Dimanche 06 mai 2018 – Parking Centre Commercial « GEANT CASINO » Chenôve.

Publication des résultats du rallye : Dimanche 06 mai 2018 - 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé, Parking Centre Commercial « GEANT » à Chenôve.

Remise des prix : Dimanche 06 mai 2018 sur le podium - Parking Centre Commercial « GEANT » à CHENOVE.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DIJON COTE D'OR organise les 04 - 05 - 06 mai 2018 en qualité d'organisateur administratif et technique le 17^{ème} rallye Dijon Côte d'Or.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Bourgogne Franche Comté le 17 janvier 2018. Il a reçu le permis d'organiser délivré par la FFSA en date du 25 janvier 2018 sous le n° 71

Président : Mr SEGUIN Daniel.....A.S.A Dijon Côte d'Or

Membres :

* BRODUT Marc	* DENIS Gérard	* DUCRET Gilles
* GODOT Pierre	* GUELAUD Marie France	* GUELAUD Pierre
* MOTUS Michel	* LAURENT Jean Louis	* PETITOT Dominique
* POLI Jean Paul	* SOUCELIER Philippe	* TRINQUESSE Camille
* TRINQUESSE Marie Thérèse		

Secrétariat du Rallye

Maison des Associations
2 rue des corroyeurs – 21000 DIJON
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99 Portable : 06 14 40 11 31
Email : asadco@free.fr Site : asadco.net

Organisateur technique

ASA DIJON COTE D'OR

Boîte A 2 - 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

1.1P.OFFICIELS

Collège Historique

Président :	GUINAMARD Jacques	2010 -14569
Membre :	POYEN Christine	0417 - 52820
Membre :	HIRN Florence	

Directeur de Course Général :	BERTRAND Jacky	0403 -14532
Directeur de Course VH	BROSSARD Jean Paul	0403 - 4763

Commissaires Techniques :

Commissaire technique	TERMINARIAS Patrick	0508 - 18237
-----------------------	---------------------	--------------

Chargé des relations avec les concurrents (CS) :

Membre VH	CHARLEUX Josiane	0403 – 9434
-----------	------------------	-------------

Classement informatique assuré par : BLUNICK Racing

.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1er Rallye LPRS est un rallye de doublure du 8^{ème} rallye national de Dijon Côte d'Or

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

- Vendredi 04 mai 2018 de 16 H 00 à 22 H 00
- Samedi 05 mai 2018 de 7 H 00 à 9 H 00

Les vérifications techniques auront lieu le :

- Vendredi 04 mai 2018 de 16 H 30 à 22 H 30
- Samedi 05 mai 2018 de 7 H 30 à 9 H 30

Les vérifications finales seront effectuées chez POINT S sarl PEA

138 Avenue Roland Carraz 21300 CHENOVE

Pris de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- *Permis de conduire*
- *Certificat d'immatriculation de la voiture*
- *Attestation d'assurance*
- *Vignette de contrôle technique*
- *Licences FFSA en cours de validité ou titre de participation avec certificat médical de – d'un an.*

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le directeur de course au podium de départ à 12 h00 et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages. Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'assister à ce briefing.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.3 Est admise toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence valable pour le rallye concerné et pour l'année en cours ou d'un titre de participation délivré pour l'épreuve considérée.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye DIJON COTE D'OR LPRS doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le 23 avril 2018.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **220 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **440 €**

Le **Road Book** sera disponible sur le site « asadco.net » à partir du 20 avril 2018

Les chèques seront déposés en banque le **lundi 07 mai 2018**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

Les licences « conducteurs » internationales (A B C C juniors, régularité et restrictive) ou nationales (conducteur, régularité) sont admises. Les pilotes ou équipiers ne possédant pas de licence pourront obtenir auprès de l'organisation, lors des vérifications administratives, un titre de participation Régularité, valable pour ce seul rallye, au prix de **75 €** après avoir fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile de moins d'un an.

3.2.2 P

Les 2 membres de l'équipage seront désignés comme pilote et copilote.

Le pilote doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

3.3 – ORDRE DES DEPARTS

VHC – MODERNE – VHRS – LPRS - LTRS

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Voiture de tourisme loisir prestige de séries conformes à la législation routière Française.

Véhicule ne pouvant pas participer au rallye VHRS.

Véhicules « Prestige » : Ferrari – Lotus – Lamborghini – Maserati - Porsche

4.2 Pneumatiques

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de tout autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajoutée une roue de secours si elle est de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si elle est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre du véhicule.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier :

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} Rallye de National Dijon Côte d'Or représente une section de 132.590 km au tour, soit un total de 530.360 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 141.920 km.

Les épreuves spéciales sont :

- | | | |
|-----------------|--|-----------|
| • ES : 1 4 7 10 | Fussey – La Bussière | 17,760 km |
| • ES : 2 5 8 11 | Thorey sur Ouche – Buisson - Oucherotte | 8.000 km |
| • ES : 3 6 9 12 | La Bussières (Saunière) - Grenant (Vaux) | 9.850 km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Samedi 28 avril 2018 de 8 H 00 à 20 H 00

Dimanche 29 avril 2018 de 8 H 00 à 20 H 00

Vendredi 04 mai 2018 de 8 H 00 à 20 H 00

6.3P. Carnet de contrôle

Au départ du rallye, chaque équipage recevra un carnet de contrôle sur lequel figureront les temps impartis pour courir la distance entre 2 contrôles horaires. Ce carnet sera rendu au contrôle d'arrivée de la section et remplacé au départ de la section suivante par un nouveau carnet.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.6. P Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA

Le parc fermé de fin d'étape n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 10P. PRIX

Chaque équipage recevra un trophée qui lui sera remis sur le podium d'arrivée.